



CONSEIL COMMUNAL DU 30 JUILLET 2024

Procès-verbal

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 30 juillet 2024 à 20h00.

Étaient présents : **Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre**
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVIL-
LERS, Échevines
Marie-Rose THIRIONET, Marc PATERKA, Xavier JARBINET,
Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Jean-François MISSAIRE, Con-
seillers
Jérôme STEVINS, Directeur général f.f.

Excusés : **Raphaël LEBLANC, Philippe DE RIVE, Conseillers**
François PAERMENTIER, Directeur général

* * *

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20h00.

Monsieur le Bourgmestre remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Messieurs Leblanc et De Rive, Conseillers, et de Monsieur Paermentier, Directeur général.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Bourgmestre indique n'avoir reçu aucune demande de point supplémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conséquence de quoi, il propose d'adopter l'ordre du jour tel que transmis.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance tel que transmis.

2. Communications & informations diverses - Prise d'acte

Monsieur le Bourgmestre donne lecture des communications suivantes :

1. La Région wallonne va procéder, dans le courant du mois d'août, à la sécurisation des passages piétons situés les voiries régionales et à proximité des écoles. Il s'agit d'un marquage spécifique qui sera apposé directement sur la route ainsi que le placement de potelets.
2. La CILE indique que la Région wallonne a chargé la SWDE de coordonner un *monitoring* du TFA dans les eaux destinées à la consommation humaine et précise qu'une vue exhaustive pour septembre 2024.
3. Le Président de la Fédération provinciale des Directeurs généraux a procédé en date du 3 juillet 2024 à la désignation des trois DG qui accompagneront Monsieur PAERMENTIER pendant la durée de son stage. La première réunion de la commission aura lieu le 19 août.

Le Conseil prend acte des communications et informations.

3. Désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial - Décision

Monsieur le Bourgmestre indique que la Province de Liège propose la désignation de Madame Aurore GOFFART en qualité de fonctionnaire sanctionnateur provincial au regard des lois sur les sanctions administratives communales.

Madame la Conseillère Marie-Rose THIRIONNET, demande que Madame Aurore GOFFART se présente lors d'un futur Conseil en qualité de fonctionnaire sanctionnateur et explique son rôle et ses tâches.

Les membres du Conseil sont d'accord avec Madame la Conseillère et demandent que Madame Aurore GOFFART soit invitée lors d'un prochain Conseil.

Monsieur le Bourgmestre propose de procéder à cette désignation.

À l'unanimité, le Conseil désigne Madame Aurore GOFFART en qualité de fonctionnaire sanctionnateur.

4. Crédialys - Désignation d'un administrateur - Décision

Monsieur le Bourgmestre indique que la société de logement *Crédialys* a proposé que la Commune de Fexhe-le-Haut-Clocher désigne Madame Brigitte ROBERT en qualité d'administratrice au sein du Conseil d'administration de la société.

Il explique qu'il s'agit de respecter l'équilibre au niveau de la représentativité politique et que la condition de résidence n'est pas prise en compte dans le présent cas. Le président de la société a indiqué que cette désignation vaut jusqu'à l'installation des nouveaux conseils issus des élections locales.

Monsieur le Bourgmestre propose de désigner Madame Brigitte ROBERT.

À l'unanimité, le Conseil désigne Madame Brigitte ROBERT en qualité d'administratrice au sein du Conseil d'administration de *Crédialys*.

5. RESA Holding - Représentation de la Commune au sein l'assemblée générale - Désignations

Monsieur le Bourgmestre indique que les conditions suspensives de la scission partielle d'Enodia ont été réalisées.

En conséquence de quoi, la Commune doit procéder à la désignation de ses cinq représentants à l'assemblée générale de RESA Holding. Pour rappel et conformément aux dispositions du CDLD, trois sièges reviennent à la majorité et deux sièges à la minorité.

Pour la fin de la mandature, il est proposé que les délégués soient les mêmes que les délégués de RESA, à savoir:

- Madame Carole NACHTERGAELE, Echevine,
- Monsieur Marc PATERKA, Président du CPAS,
- Monsieur Xavier JARBINET, Conseiller,
- Monsieur Jean-François MISSAIRE, Conseiller,
- Madame Valérie DUPAS, Conseillère.

Monsieur le Bourgmestre propose de procéder à ces désignations.

À l'unanimité, le Conseil désigne comme représentants de la Commune au sein de l'assemblée générale de RESA Holding:

- **Madame Carole NACHTERGAELE, Echevine,**
- **Monsieur Marc PATERKA, Président du CPAS,**
- **Monsieur Xavier JARBINET, Conseiller,**
- **Monsieur Jean-François MISSAIRE, Conseiller,**
- **Madame Valérie DUPAS, Conseillère.**

6. ENODIA - Représentation de la Commune au sein de l'assemblée générale - Désignations

Monsieur le Bourgmestre indique qu'à la suite de la démission de Madame Brigitte ROBERT de son mandat de conseillère, il convient de désigner un nouveau délégué à l'assemblée générale d'ENODIA. Il convient aussi de désigner un remplaçant à Madame CROUGHS, qui n'a pas été remplacée lors de sa démission en 2022.

Un délégué revient donc à la majorité et un second à la minorité.

Monsieur le Bourgmestre propose de désigner:

- Liste Mayor: Madame Muriel CLAVIR
- Envol@Fexhe: Monsieur Jean-François MISSAIRE

À l'unanimité, le Conseil désigne comme représentants à l'assemblée générale d'ENODIA:

- Pour la Liste Mayor: **Madame Muriel CLAVIR**
- Pour Envol@Fexhe: **Monsieur Jean-François MISSAIRE**

7. AIDE - Représentation de la Commune au sein de l'assemblée générale - Désignation

Monsieur le Bourgmestre indique qu'à la suite de la démission de Madame Brigitte ROBERT de son mandat de conseillère, il convient de désigner un nouveau délégué à l'assemblée générale de l'AIDE.

Un délégué revient donc à la majorité.

Monsieur le Bourgmestre propose de désigner:

- Liste Mayor: Monsieur Xavier JARBINET

À l'unanimité, le Conseil désigne comme représentants à l'assemblée générale de l'AIDE :

- **Pour la Liste Mayor: Monsieur Xavier JARBINET**

8. Marché de services - Désignation d'un avocat pour des missions de conseil et de représentation pour la Commune et le CPAS - Accord-cadre - Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il s'agit de passer un marché public conjoint portant sur des services d'avocat pour la Commune et le CPAS. Ces services comprennent la représentation et le conseil à la Commune.

Le marché est divisé en cinq lots, correspondant à cinq matières de droit:

- Lot 1 - Droit public (administratif, fonction publique, marchés publics, etc.)
- Lot 2 - Droit de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme
- Lot 3 - Droit de l'Environnement
- Lot 4 - Droit civil
- Lot 5 - Droit social

Pour ce marché, la Commune est désignée pouvoir adjudicateur-pilote. Une fois le marché attribué, la Commune et le CPAS réaliseront leurs commandes séparément, mais dans le respect des conditions fixées dans le marché.

Le marché est conclu pour un an, reconductible trois fois tacitement. Il sera passé selon la procédure des marchés de faible montant.

Le Directeur financier a remis un avis favorable.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le cahier des charges et la convention de partenariat, et de désigner la Commune de Fexhe-le-Haut-Clocher comme pouvoir adjudicateur-pilote.

À l'unanimité, le Conseil approuve les conditions et le mode de passation du marché "Désignation d'un avocat pour des missions de conseil et de représentation pour la Commune et le CPAS" ainsi que la convention de partenariat entre la Commune et le CPAS, et désigne la Commune comme pouvoir adjudicateur-pilote.

9. Sucrerie - SOWAFINAL 3 - Projets d'arrêté ministériel de subvention et de convention - Décision

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il s'indique d'approuver le projet d'arrêté ministériel et le projet de convention à conclure avec la Région wallonne dans le cadre de la première phase d'assainissement du site de la Sucrerie.

Pour rappel, fin 2023, il a été décidé de scinder l'assainissement du site en deux phases : l'évacuation des merlons et l'assainissement du reste du site.

La première phase va pouvoir être lancée et la Commune obtiendra un subside de 158.000 euros.

Enfin, la convention mentionne les obligations de la Commune envers la Région Wallonne, obligations similaires à celles prévues pour tout autre subside, mais aussi une interdiction de concéder un droit réel ou de revendre à l'ancien propriétaire pendant 10 ans. La Commune dispose d'un délai de 5 ans pour réaménager entièrement le site.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le projet d'arrêté ministériel et le projet de convention.

À l'unanimité, le Conseil approuve le projet d'arrêté ministériel de subvention et le projet de convention, et désigne Monsieur le Bourgmestre et Monsieur le Directeur général pour la signature de la convention.

10. TC Haut-Clocher - Convention de gestion du Padel - Reconduction n°2

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce point.

Monsieur Paterka indique qu'il s'agit de renouveler la convention de gestion du Padel liant la Commune au TC Haut-Clocher. Aucun changement substantiel : l'intervention financière de la Commune reste à 30%.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la reconduction n°2 de la convention.

À l'unanimité, Madame Clavir et Monsieur Paterka ne participant pas au vote en application de l'article L1122-19 du CDLD, le Conseil approuve la reconduction n°2 de la Convention de gestion des terrains de Padel.

11. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024.

À l'unanimité, le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20h25.

Huis clos

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20h30.

* * *

Par le Conseil,

Le Directeur général f.f.,

Le Bourgmestre,

Jérôme STEVINS

Henri CHRISTOPHE